

## Start-up du droit : phénomène de mode ou révolution ?



Le monde du droit est depuis peu interpellé par le développement de projets alternatifs, principalement numériques, qui modifient profondément l'accès aux services juridiques. L'émergence des start-up du droit (on parle de "legaltech") a surpris par sa rapidité et son ampleur.

Avec Pierre Aïdan

Toutes les activités juridiques semblent aujourd'hui concernées : automatisation des tâches documentaires, extraction, analyse, stockage et sécurisation des données, outil prédictifs, e-arbitrage, etc. Le phénomène est relativement nouveau en France. Aux Etats-Unis, des acteurs très importants ont émergé au cours des dix dernières années : Avvo sur la mise en relation avocats/utilisateurs (650 millions de dollars de valorisation en 2015) ou encore Legalzoom sur le logiciel documentaire B2C (start-up dans laquelle le fonds Permira a investi 200 millions de dollars en 2014) . L'offre digitale affecte toute la chaîne de valeur et tous les acteurs : services aux professionnels du droit (Lex Machina sur la recherche documentaire, Ravel law sur la comptabilisation des heures facturables, etc.), résolution de litiges (Modria), etc.

Même si l'exercice est difficile et invite à la circonspection, certaines études prévoient que le marché de droit pourrait se chiffrer à plus de 800 milliards de dollars d'ici 2017 , ce qui laisse penser que les start-up du droit vont susciter de plus en plus d'intérêt de la part des investisseurs et poursuivre leur développement.

Qu'en est-il exactement ? Quelles sont les perspectives réelles de croissance des nouveaux acteurs du droit ?

Il convient tout d'abord de relativiser l'ampleur actuelle du phénomène. A titre d'illustration, le montant total des levées de fonds cumulées de la legaltech américaine serait plus de 10 fois inférieur à celui du secteur financier . Même si les besoins capitalistiques ne sont pas du tout comparables, l'indicateur est intéressant d'autant plus que la situation est encore plus déséquilibrée en France.

Le secteur juridique est en effet souvent présenté comme très en retard en matière d'innovation technologique. Différents facteurs sont généralement avancés pour l'expliquer, en particulier la forte résistance des acteurs traditionnels et une adoption plus lente des innovations technologiques liée à l'interdépendance avec des acteurs publics et parapublics.

Toutefois si l'on adopte une approche plus prospective, la vision change radicalement.

Il faut tout d'abord garder à l'esprit que le phénomène est très récent, la plupart des acteurs ayant moins de 2-3 ans d'existence. Par ailleurs, la collaboration des plateformes et autres acteurs du numériques avec les acteurs traditionnels (avocats, notaires, huissiers, CPI, etc.) est encore balbutiante, le passé se caractérisant par un rapport plus ou moins antagoniste.

---

Aujourd'hui, la concurrence induite par les nouveaux entrants poussent l'ensemble de secteur à s'interroger sur la pertinence et l'utilité des certaines solutions numériques. Ceci s'inscrit dans un contexte où entreprises et particuliers essaient de réduire leurs coûts juridiques et se tournent de plus en plus volontiers vers des solutions d'optimisation.

Par ailleurs, la legaltech est un marché émergent, encore en grande partie latent. En particulier, la démarche de standardisation et d'automatisation adoptée sur des démarches juridiques simples est encore limitée et le marché largement sous-développé. De nombreux domaines sont ignorés : surendettement, droit des étrangers, droit de la famille, droit routier, etc. De la même manière, la transition vers l'automatisation de documents et démarches plus complexes à destination des entreprises et des professionnels semble inéluctable.

Une étude conjointe du Boston Consulting Groupe (BCG) et de la Bucerius Law School publiée en début d'année prédit une transformation structurelle du marché du droit à l'horizon 2020-2025 du fait notamment de l'explosion de la Legaltech. L'impact de l'innovation dans le secteur juridique sera en effet probablement très important dans les années à venir tant pour les utilisateurs que les avocats et autres professionnels du droit. Il ne faut pas craindre ce changement mais plutôt le comprendre en accompagnant le développement d'une legaltech française véritablement compétitive.